



FÉDÉRATION CONGOLAISE DE FOOTBALL

MEMBRE DE LA FIFA, DE LA CAF ET DE L'UNIFFAC

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sous l'autorité de son Président, Éric Alain Mantot, le nouveau Comité Exécutif de la FECOFOOT s'est réuni ce mercredi 28 octobre 2026 à son siège à Brazzaville. A son ordre du jour étaient inscrits les points suivants :

- Compte rendu de la mission du Président de la FECOFOOT à la FIFA ;
- Adoption des projets d'investissement allant jusqu'à décembre 2026 ;
- Adoption d'une nouvelle Commission d'arbitrage ;
- Revue du règlement intérieur et du règlement financier ;
- Point sur le passage de 14 à 18 clubs de ligue 1 et sur le format du championnat (mode zonale) par rapport aux dispositions statutaires ;
- Organisation des compétitions de l'UNIFFAC, du championnat national de football féminin et du championnat national des jeunes (U15, U17 et U20)
- Recrutement d'un Directeur Technique National (DTN) par le biais d'un appel à candidatures international, avec l'accompagnement de la FIFA ;
- Accord de principe sur la convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) avant la fin de l'année ;
- Examen des sanctions prises par les Commissions juridictionnelles à l'encontre de dirigeants des clubs, des membres du Comex et autres ;
- Situation des Commissions indépendantes et permanentes.

Dans son mot introductif, le Président Éric Alain Mantot a remercié les membres du COMEX pour leur présence à cette première session. Soulignant qu'elle ouvre une nouvelle ère, il a réitéré sa confiance en cette équipe et a souhaité un climat d'unité dans un élan constructif afin que soient atteints les objectifs à partir desquels le peuple attend des résultats.

Abordant le premier point, le Président de la FECOFOOT a rendu compte de sa visite à la FIFA. Dans ce cadre, il a porté à la connaissance des membres du COMEX l'urgence de relancer avant la fin de cette année des projets initiés par l'ancien Bureau du Comité Exécutif bloqués du fait de la restriction qui frappait la FECOFOOT.

Fondée en 1962

Enregistrée sous le N°036/94/MEMICSDRRP/DGAT/DOR/SAG
Siège Social : 2, Rue de la Libération de Paris – Poto-poto 2 Brazzaville BP : 11 Tél : 1962
E-mail : fecofoot@yahoo.fr

Ensuite, il a annoncé qu'une formation portant sur plusieurs modules (Leadership et management, gouvernance et questions juridiques, finances, opération du club et gestion du stade, marketing et communication) a été prévue par la FIFA pour les présidents et secrétaires généraux des clubs, ainsi que les présidents de ligues. Elle sera organisée du 16 au 18 novembre 2026 à Brazzaville. Près de 80 personnes devraient y prendre part. A l'issue de cette formation, une subvention exceptionnelle sera allouée aux clubs après signature d'une convention leur faisant obligation d'être contrôlés sur l'utilisation des fonds reçus.

Mais, ici, le Président de la FECOFOOT a insisté sur le fait que la Fédération n'a pas vocation à financer les clubs, que d'autres mécanismes devraient être explorés pour venir financièrement en aide aux équipes, par le biais des sponsors et autres annonceurs.

Les membres du COMEX ont donc adopté des projets d'investissement à relancer d'ici à décembre 2026, conformément à l'urgence relevée plus haut. Il s'agit notamment du projet d'Ignié (relance et achèvement des travaux du bâtiment d'hébergement des jeunes, et réhabilitation des bâtiments existants), construction d'un centre médico-sportif au siège de la FECOFOOT et celle des deux sièges de ligues départementales, acquisition de deux bus, construction de deux stades FIFA Arena et réhabilitation de la pelouse et des vestiaires du complexe sportif de Pointe-Noire.

Après ce point, le Comex a adopté une nouvelle commission d'arbitrage. Elle se compose comme suit :

- Président : KIBELO Jean Baptiste Marcel
- Vice-président : BANTABA Sabhas Ghislain

Membres

- MOUKOKO Jean Michel
- YENGO Omerine Destinée
- TSOTA Victoire
- LOUVOUEZO Landry
- NGOYI Hermann

Fondée en 1962

Enregistrée sous le N°036/94/MEMICSDDRRP/DGAT/DOR /SAG
Siège Social : 2, Rue de la Libération de Paris – Poto-poto 2 Brazzaville BP : 11 Tél : 1962
E-mail : fecofoot@yahoo.fr

Abordant le point relatif à la revue du règlement intérieur et du règlement financier, les membres du Comité Exécutif ont décidé de recourir aux services d'un cabinet conseil afin d'avoir une version des deux textes qui tienne véritablement compte des Statuts de la FECOFOOT et des exigences de la FIFA.

Examinant la question du passage de 14 à 18 clubs au championnat Ligue I (mode zonale), le Président de la FECOFOOT a relevé que cette évolution répondait à une exigence économique, le choix d'une compétition zonale étant dicté par l'importance de la charge. Ensuite, il a reconnu que cette option fera obligation aux clubs de s'organiser différemment.

Il a poursuivi qu'au regard des Statuts de la FECOFOOT, le COMEX était en droit de pouvoir apporter cette modification, la seule difficulté se trouvant dans la composition de l'Assemblée Générale qui est de 45 délégués dont « les 14 équipes du Championnat National Direct Ligue I ». Il a été adopté que ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire pour apporter une précision quant au nombre inchangé des délégués pour les équipes du championnat de Ligue I.

Pour ce qui est des compétitions de l'UNIFFAC, le Comité Exécutif s'est engagé à tout mettre en œuvre afin que soient organisées des tournois impliquant les U15 et U17 en version masculine et féminine.

S'agissant de l'organisation du championnat national de football féminin, qui est un vaste chantier, il a été adopté la mise en place d'une stratégie de relance à court et moyen terme.

Quant au championnat national de football des jeunes (U15 et U17), il a été suggéré l'organisation d'une compétition impliquant les équipes jeunes des clubs, des académies et autres centres de formation.

Par ailleurs, avec le soutien de la FIFA, entre novembre et mi-décembre 2026, un DTN devrait être recruté par le biais d'un appel à candidatures international

Le COMEX organisera une assemblée générale extraordinaire avant la fin de l'année

Abordant l'avant dernier point de l'ordre du jour, le COMEX a dit ne pas être habilité à lever toutes sanctions prises par les commissions juridictionnelles.

Enfin, il a été mis en place des groupes de réflexion sur les Commissions permanentes afin de les rendre plus opérationnelles.

Fait à Brazzaville, le 28 octobre 2026

Le Comité Exécutif

Fondée en 1962

Enregistrée sous le N°036/94/MEMICSDDRRP/DGAT/DOR /SAG

Siège Social : 2, Rue de la Libération de Paris – Poto-poto 2 Brazzaville BP : 11 Tél : 1962

E-mail : fecofoot@yahoo.fr